MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 août. — Le Globe dit d'après des stres particulières de Madrid, en date du 30 juillet, ne l'arrivée de don Carlos en Espagne a produit eu de sensation dans la capitale, surtout après le en d'inquiétude que le gouvernement à montré à e sujet. On s'attendait à voir le général Palafox emis en liberté; le genéral Van Haelen devait être ous escorte, conduit à la frontière, et puis relâché, vec l'injonction de ne plus remettre les pieds en

- La chambre des pairs, dans sa séance d'hier, adopté plusieurs bils, entrautres celui sur les auvres. Le bill sur le temporel de l'église d'Irlande été lu pour la deuxième fois.

FRANCE.

Paris, le 11 août. - Une dépêche de Madrid, n date du 5, annonce que, dans la séance du 4, la chambre des Procuradorès a adopté l'ensemble du projet d'adresse de la commission.

Cette adoption , en quelque sorte provisoire de ensemble, n'équivant guère qu'à une prise en conndération. La discussion des articles a commencé e lendemain. Jusqu'à présent, les ministres ont obtenu la plupart des modifications qu'ils ont de-(Débats.)

Une dépêche datée d'Ainhoa, le 8 courant, annonce que Elisonda, Urdach et toute la ligne sont évacués par les carlistes.

Rodil a laissé un corps de troupes à Elisondo, et il s'est reporté de sa personne dans l'Ulzama contre Zu-

Le brigadier Figueroa a poursuivi les Guiphscoans jusqu'à Ataun. Jaureguy se dispose à suivre son mou-

—D'après les dépèches télégraphiques d'hier et d'aujourd'hui tonte la vallée de Bastan et le cours de la Bidassoa, depuis Urdach jusqu'à Irun et la mer, doivent être occupés main-tenant par les troupes de la Reine.

Le dépèche d'aujourd'hui confirme ce que nous avions pré-sumé dans notre numéro d'avant hier, que Zumalacarréguy, au lieu d'attendre l'attaque de Rodil dans le Bastan, avait

au lieu d'attendre l'attaque de Rodil dans le Bastan, avait dû se porter dans le groupe des hautes montagnes qui sont au nord-ouest de Pampelune (on avait imprimé nord est par erreur). Telle est en effet la situation de l'Ulzama où le général en chef carliste se trouvait à la date du ô.

L'Ulzama est une région très montueuse, au midi des gorges d'Erazum; d'Aguirre et d'Arraïs, entre la vallée de Lauz, à l'Est, la route de Pampelune à Tolosa, à l'Ouest, et la vallée de la Borunda au Sud. Aoïca, à cinq heures de Pampelune, est un des principaux villages de cette région. (Id.)

- Les nouvelles de la frontière, recues par voie extraordinaire, continuent à présenter les affaires de la faction carliste comme entièrement perdues. Le bulletin de Zumalacarréguy, sur le combat du premier août, n'avait donné le change à

Depuis le 1er, ce chef, retiré de nouveau dans les montagnes, n'ose pas en sortir, et don Carlos a été vu dans la vallée de Lanz, à dix minutes de marche du terrain neutre, où les pasteurs français et espagnols se livrent journellement des combats pour le passage des troupeaux des deux nations. Un 6º bataillon de recrues carlistes s'est formé dans cette vallée, où l'on présume que le prétendant a été, par sa présence, réchauffer le zèle de ces pauvres diables, prives d'armes, et qui se battent sottement pour les intérêts du monarchisme.

Des troupes de terre et des soldats de marine ont eté envoyés au Cap-Breton pour s'opposer à un débarquement d'armes que doivent effectuer des navires hollandais; la côte est gardée avec une sévérité sans

Du côté des montagnes, le moindre défilé est occupé par des postes avancés, et tout contrebannos et els civalions son any inconega-

dier est pris ; toutes les personnes connues pour protéger le parti carliste sont surveillées : c'est ainsi que l'adjoint français de Sare, qui avait aidé à l'introduction en Espagne d'un convoi de chevaux pour don Carlos, vient d'être destitué; on ajoute même qu'il sera mis en jugement, et que M. Détrajat père, maître de poste, qui a fourni, avec connaissance de cause, des chevaux au prétendant pour se rendre à Bayonne, dans la vallée de Baytan, vient d'être privé de son brevet. Cette surveillance doit, avant peu, terminer la chouannerie qui désole deux malheureuses petites provinces de la Péninsule.

Le bruit courait à Bordeaux, il y a trois jours, que des notabilités carlistes de cette ville ont déjà pourvu de leur mieux au salut de don Carlos, en lui envoyant un passeport en règle, à l'aide duquel ils espèrent qu'il lui sera encore facile de traverser

On lit dans l'Indicateur bordelais du 6 août :

e Nous pouvons aussi annoncer positivement que, par suite des avantages remportés par Rodil, don Carlos a cté ublige drétrograder sur Leysa, tont près de notre frontière. On s'attend d'heure en heure, à l'entrée de don Carlos en France; sa cause paraît perdue sans ressource. "

M. le comte Portalis, rapporteur de la commission de l'adresse, a donné aujourd'hui à la chambre des pairs, lecture de ce projet qui n'est que la paraphrase du discou s' du roi. On y remarque sur les événemens d'Espagne les paragraphes

» La pacification du Portugal est un bienfait pour l'humanité tout entière. Nous espérons, sire, que le traité que V. M. a couclu avec le roi de la Grande Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal , répondra à l'attente des puissances qui

Cependant, depuis ce traité, des complications nouvelles sont survenues en Espagne; nous espérons que la liaute sol-licitude de V. M. pour les intérêts de la France, son intime union avec l'Angleterre, arrêteront des son origine les progres

Sur l'interpellation de M. Desazes, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, dit que le tra té de la quadruple alliance était déposé sur le bureau, et qu'il est en tout semblable au texte qu'en ont donné les journaux.

M. de Dreux de Brezé se livre au contrôle des actes des divers ministres et entr'autres du ministre des affaires étran-

M. le ministre des affaires étrangères établit la position de l'Espagne et du Portugal, lorsqu'est intervenu le traité de la quadruple alliance. Il était important pour notre gouvernement, dit il, de ne pas laisser établir au-delà des Pyrénées un gouvernement qui, basé sur d'autres formes que le nôtre, foit dessens patre ennemi.

fût devenu notre ennemi.

En ce qui concerne la question d'intervention en Espagne, la chambre comprendra que s'il y a des négociations entamées, il m'est impossible de m'expliquer.

Quant à la question d'Orient, ajoute le ministre, on vous a dit que la politique du gouvernement de juillet était ravalée, que les Dardanelles nous étaient fermées, que la Russie nous en excluait; je puis assurer à la chambre qu'il n'en est rien, et que l'honneur et la dignité de la France seront toujours notre emide dans nos relations avec cette puissance. jours notre guide dans nos relations avec cette puissance. On a présenté comme périlleuse notre alliance avec l'Angle. terre, non, nous la croyons utile. Assez de discorde et de, dissensions ont éclaté entre les deux peuples; nous pensons en présence des événemens qui peuvent survenir, que la France et l'Angleterre restant unies, la paix du monde ne sera pastroublés.

L'adresse a été votée ensuite par 81 voix contre 9.

On écrit de Lyon, le 7 août:

Les craintes que nous éprouvions depuis deux jours au sujet de la maladie de l'habile mécanicien Jacquart, n'étaient que trop bien fondées; on nous annonce aujourd'hui la mort de ce mécanicien célèbre, dont les travaux et les découvertes ont exerce une influence si puissante sur la prospérité des manufac tures lyonnaises.

— Dernièrement M. L..., chanteur anglais, entra chez un marchand de fromage. Avez-vous encore heaucoup de ce papier ? demanda-t-il au marchand, en regardant avec surprise et curiosité le papier qui contenait son emplette. — J'en ai toute une pile, répondit le marchand. M. L..., suivit le mar-chand dans son arrière magasin où il vit en effet plusieurs rames de papier semblable au sien. — Eh bien! voulez-vous vendre ce papier, demanda M. L.... Combien en voulez-vous? - Trois sous la livre, répondit le marchand tout étonué. M.

I. ... accepta ce prix, et pour la valeur de quelques schellings il se procura 33 oratorios complets de Handel, et les opéras de ce célèbre compositeur

- Le choléra vient d'éclater à Paris.

- M. Sambuc, qui avait joué un rôle principal dans le procès des républicains de 1833 et qui depuis rédigeait un journal radical en Suisse, vient d'être tué en duel.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 AOUT.

On lit ce qui suit dans l'Indépendant :

" Nous n'avons la prétention de persuader à personne que nous ayons beaucoup d'affection pour MM. Ernst et d'Huart ; nous nous sommes montrés trop franchement leurs adversaires quand ils étaient dans opposition, pour leur avoir tout-à-coup, et parce ju'ils ont revêtu la toge ministérielle, voué un attahement sans bornes, Loin de là ; il est probable que nous resterons longtemps dans les mêmes dispositions; mais ceci ne nous empêchera pas plus de défendre dans l'occasion, ceux de leurs actes qui mériteront de l'être, que de dénoncer à l'opinion ceux qui nous paraîtront blâmables. Nous n'avons pas longtemps attendu pour mettre ce système en ceuvre, et déjà l'on a vu, quand toute la presse stait unanime pour leur jeter la pierre, à l'occasion lu maintien des expulsions, que nous n'avons pas hésité à prendre leur défense.

On a trouvé, il est vrai que notre encens n'était oas pas sans mélange et que nous insistions trop sur l'opposition qui existe entre leur passé et leur présent ; mais on devrait comprendre qu'hier encore ces messieurs étaient nos adversaires, et que nous sommes b'en en droit de profiter de l'avantaqu'ils nous donnent sur eux. Sans cela, tout ne serait que douceurs dans l'opposition, et vraiment il faudrait se hâter de passer dans ses rangs. Voyez un peu : des députés qui veulent arriver au ministère, qui sont venus de leur province avec cette idée fixe, qui se sont donné à eux-mêmes ce mandat, maîtres de choisir leur place, vont s'asseoir sur les bancs de l'opposition. La fleurissent les roses de la popularité, quand, au banc ministériel, crois-sent les épines. Sybarites politiques, les voilà. se balançant mollement au bruit des louanges populaires, quand les haines injustes, les odieuses préventions, s'accumulent contre les hommes du pouvoir. Profitant de cette malheureuse disposition les esprits, que dis je, l'entretenant avec soin, ils ivreut à leurs adversaires des combats à morts, et riomphent même en succombant, car ils sont parvenus à persuader à la partie moutonnière du puhlic, et c'est la plus nombreuse, qu'on ne les a pas combattus avec des armes loyales, qu'ils n'ont été vaincus que par l'intrigue.

» Ainsi, toujours de leur côté la loyanté, le désintéressement, la probité, l'honneur; du côté de leurs adversaires, la bassesse, la corruption, le mensonge, la cupidité. Ils ne parlent que le mépris et le sarcasme à la bouche, et si l'on se hasarde à répondre sur le même ton, ils ne trouvent pas assez de mots énergiques dans la langue pour manifester leur colère. Que de fois, depuis quatre ans, ce spectacle ne s'est-il pas offert à nos yeux! Que de fois n'avons-nous pas démasqué cette tactique et prédit à l'opposition qu'elle-même, quand elle voudrait arriver au pouvoir, ne ferait ni autrement, ni mieux que ceux dont elle convoitait les portefeuilles. Et quand nos prévisions se réalisent si bien, on voudrait que nous ne le fissions pas remarquer; on trouverait mauvais que nous en montrassions quelque joie; on nous ferait un crime d'exhamer nos souvenirs et de les mettre sons les

yeux du public! Mais c'est exiger une abnégation qui tournerait au profit de nos adversaires, de ces hommes d'opposition que nous n'avons cessé de combattre; il y aurait à la fois duperie de notre part et immoralité; car enfin il faut bien que la vérité ait aussi son tour, celui du mensonge revient si souvent!

» En résumé, nous le déclarons, notre intention n'est pas de nous jeter dans l'opposition; le gouvernement a bien assez d'embarras à surmonter encore, pour qu'il soit entré dans notre pensée de les augmenter. Mais tant que l'Indépendant restera en nos mains, nous jugerons les hommes et les choses avec une entière liberté; nous nous appliquerons surtout, maintenant que des opposans sont au pouvoir, à mettre en relief cette vérité dont, pour notre part, nous étions dès long-temps convaincus, savoir que les belles théories de certains hommes, bonnes pour les faire arriver au ministère, ne le sont plus quand ils ont atteint leur but. »

- On lit dans l'Indépendant :

« Nous apprenons avec peine que quelques per sonnes malveillantes répandent le bruit que l'Indépendant est sous l'influence des anciens ministres, et que même ils concourent à sa rédaction. On leur attribuerait notamment les articles sur le nouveau ministère. Nous nous empressons de déclarer qu'il n'y a rien de plus faux. Nous ajouterons que jamais ni M. Lebeau, ni M. Rogier n'ont écrit, ni fait écrire dans l'Indépendant; n'ayant dans ce journal aucun intérêt pécuniaire, ils y sont restés complètement étrangers étant ministres, et il en sera de même à l'avenir. »

Voici les réflexions du Journal des Flandres sur l'un des derniers actes de M. Rogier. Nous les consignons ici, parce que ce journal vient de déclarer que le pays a beaucoup gagné au changement qui vient de s'opérer dans l'administration ; et qu'ainsi on ne peut le taxer de partialité pour l'ancien ministre de l'intérieur :

» Il est réellement heureux pour M. Ch. Rogier qu'il ait marqué la fin de sa présence au ministère par des actes aussi honorables et aussi dignes de l'approbation nationale que les arrêtés relatifs à la publication de nos chartes et de nos chroniques, arrêtés que M. Guizot s'est empressé de reproduire à Paris. La commission qu'il a nommée pour l'exécution de ces projets se compose en général d'hommes qui ont donné des épreuves de leur aptitude pour ce genre de travail, à l'exception toutefois de M. Dewez qui a compilé ses histoires sans se soucier beaucoup s'il existait quelque part des chartes et des chroniques inédites, quoiqu'il ait largement usé dans ses leçons au musée de Bruxelles de certain manuscrit moderne : mais le ministère pouvait-il omettre dans une commission de ce genre le nom du secrétaire perpétuel de l'académie de Bruxelles ? N'aurait-il pas manqué en quelque sorte à ce corps savant? Un journal a vivement attaqué un autre membre de la commission, comme trop attaché dans le temps au gouvernement hollandais; il se peut que le membre en question et tel autre encore aient long-temps regretté le gouvernement déchu, mais ont-ils par là moins de connaissances?

- Le Courrier Belge, en rapportant la condamnation du sieur Thomson, éditeur de l'Etendard de Rotterdam, journal qui parait avoir été soutenu pécuniairement par le ministère belge, dit :

« Le roi Guillaume, en faisant condamner Thomp son, à La Haye, tandis que ses journalistes écrivent librement chez nous, prouve qu'il craint plus la logique de la presse qui l'attaquerait en Hollande même, que nous ne craignons ici la logique de la presse qui défend encore ses prétentions sur la Belgique.

COUR D'ASSISES DU HAINAUT.

Affaire des pillages de Bruxelles.

(Cette audience nous a paru présenter plus d'intérêt que toutes les précédentes ; c'est ce qui nous a engagés à la reproduire; nous publierons également celle du 11.)

Suite de l'audience du 9. — M. de Bavay : L'audition des témoins à charge est terminée, les défenseurs doivent se concerter pour savoir dans quel ordre ils veulent entendre les té-

L'andience est suspendue à 11 heures 114 et reprise à 11

Vanhovs, employé au ministère, a vu Donies le samedi soir éloigné des groupes qui étaient devant le Lyns. Le lendemain il est allé voir chez de Vinck et chez Coenacs, et Donies lui dit qu'il était fort étonné de voir qu'on ne réprimát pas ces dé-sordres, qu'il était déplorable que l'autorité militaire n'agit pas. Il connaît Donies pour un excellent patriote. Les défenseurs demandent que M. Levae soit entendu ; le pré-

sident y consent:

Adolphe Levae, inspecteur de la commission des récompen-

ses et rédacteur du Belge.

M. le président : Il paraît, monsieur, que vous pouvez nous donner quelques explications sur les faits générans.

M. Levae : Quant aux pillages en général, j'ai peu de renseignemens à donner, attendu que je me suis abstenu de toute participation aux scènes qui semblaient se préparer dans Bruparticipation aux scènes qui semblaient se préparer dans Bruxelles; seulement je citerai un fait qui constatera de la disposition générale des esprits bien avant la distribution du pamphlet. Le lendemain même de la publication de la première
liste de souscription, je rencontrai au Marché-aux-Herbes un
M. Roelants, négociant au canal, qui me dit que plusieurs
personnes avaient parlé à la bourse de faire une pétition au
bourgmestre pour l'engager à présenter une proposition de loi
aux chambres, tendant à ce que la loi de vendémiaire au VI
fût rapportée, pour que la ville de Bruxeltes ne fut pas responsable des dommages qui pourraient résulter du fait des provocations orangistes. Je répondis à M. Roelants que les cham
bres n'étant pas assemblées, cela aurait l'air de vouloir accorbres n'étant pas assemblées, cela aurait l'air de vouloir accor-der à l'avance l'impunité des désordres qui pourraient survenir et mettre les orangistes hors la loi, enfin qu'on ne man-querait pas de dire que c'éta ent les patriotes qui voulaient prendre leurs précautions pour pouvoir se livrer tranquillement à des excès; que cette démarche d'ailleurs était inutile, que la chambre, alors séparée, ne se réunirait que dans quel-ques semaines, et que si des troubles devaient éclater, ils au-raient lieu augargagnt, de cité ce, fait pour propuser l'étet de raient lieu auparavant. Je cite ce fait pour prouver l'état des

La veille au soir, au spectacle, j'avais eu pour la première fois connaissance de la première liste par la communication que m'en fit le général d'Hooghworst; le colonel Rodenbach survint en ce moment, il nous sembla que c'était un gant jeté au parti patriote par le parti orangiste et dès cet instant nous prévimes à regret qu'il y aurait des troubles. Je ne veux pas toutefois dire par la qu'on prévit en ce moment qu'elle serait leur nature et leur gravité.

Le samedi, je vis Donies, avec qui je suis intimement lié, deux heures avant les pillages. Nous parlàmes de l'indignation provoquée par les orangistes; Donies déplora avec moi les scèues qui paraissaient devoir éclater le soir; nous ignorions na turellement qu'on itait jusqu'au pillage, mais on croyait à une manifestation patriotique. Je sis sentir à Donies combien par les orangistes de provoquer des troubles; je lui dis que jusqu'à l'ombre d'un patriote devait s'abstenir de prendre part à des désordres et il convint de la justesse de mes ob-

M. le président et M. Fonson juge, font observer au témoin que par sa présence sur la place de la Monnaie, Donies ne suivait guères ses conseils.

M. Levae. Voici dans quel sens je l'entendais, qu'il fallait s'abstenir de prendre part à tout acte tendant à troubler l'ordre, et je ne crois pas que Donies, en chantant la Brabançonne, ait en aucune manière troublé l'ordre.

Sur les interpellations des défenseurs, M. Levae dit que les accusé Abts, de Coninck et Donies ont remis depuis long temps à la commission des récompenses des pièces qui constatent leur conduite patriotique depuis la révolution.

Me Fontaines: M. le président, je vous prierai de questionner le témoin, pour savoir si après la présentation du projet de loi contre les démonstrations orangistes, il n'a pas eu une conversation avec M. Pollenus, rapporteur du projet à la chambre des représentans?

à la chambre des représentans?

M. Levae. Oui, et dans une lettre que la précipitation avec lequelle je suis parti de Bruxelles m'a fait oublier, mais qu'an besoin je transmettrai à la cour, M. Pollenus, dans une conversation particulière que j'eus avec lui, m'a autorisé à déclarer à la cour que quant au premier paragraphe de son rapport lorsqu'il rappelle les événemens récens de la capitale et qu'il dit que les orangiste doivent être protégés même contre leurs propres excès, la section centrale avait été unanime pour considérer les désordres de Bruxelles comme résultant du fait des souscriptions orangistes, et il m'autorise du fait des souscriptions orangistes, et il m'autorise à déclarer que l'intention de l'insertion de ce ter § avait eu pour but de préparer des élémens pour la défense des ac-

M. le président: Si je comprends bien la pensée de M. Pol-lenus, il croit qu'il n'y aurait pas eu de pillages s'il n'y avait pas eu de souscription pour les chevaux de Tervueren, c'est

aussi, je crois, notre pensée à tous.

M. Levas dit ensuite qu'il a vu Donies le dimanche matin au Belge, et les renseignemens qu'il lui donna sur la soirée du samedi ont été depuis reconnus inexacts, et qui m'a porté à croire, dit il, que Donies n'avait pas été acteur dans les exacts. Après cela il explique que le sobriquet de Robesbierre a été donné en plaisantant à Donies à la sortie d'une séance de la réunion centrale le 6 on le 7 octobre (830, séance de la réunion centrale le 6 on le 7 octob où il avait proposé l'exclusion perpétuelle des Nassau et dé veloppé cette proposition.

Me Defuisseaux: M le président, voudriez vous demander

Me Dejuisseaux: M le président, voudriez vous demander au témoin si un haut fonctionnaire qui a de l'inimitié contre Donies à cause de notes qu'il l'accuse d'avoir communiquées sur le marché Hambroeck, n'a pas porté des plaintes con-tre lui?

M. de Bavay : Nommez M. Ch. de Brouckere, si c'est lui que

yous voulez désigner.

Me Défuisseanx: Nous ne nommons personne pour le moment, et nous demandons que la question soit ainsi posée:

Si des plaintes n'ont pas été portées contre Donies par un have

M. de Bavay: Monsieur le président, quand je veux sig-naler le colonel Rodenbach, par exemple, je nomme le co-lonel Rodenbach; si on connaît le haut fonctionnaire dom on parle, qu'on fasse comme moi et qu'on cite le nom. En parlant du marché Hambrock, je sais bien qu'on désigne M Ch. de Brouckere, cependant comme cela peut conceme d'autres fonctionnaires, on ne peut pas laisser planer de

Me Defuisseaux : La défense ne reculera pas plus devan son devoir, que, nous le reconnaissons hautement, le mi-nistère public ne recule devant le sien. Notre question es bien simple, rien ne semble s'opposer à ce qu'elle soit

M. le président : Je suis toujours disposé àffaire aux témoin les questions que posent les défenseurs, mais je dés re que ces questions soient précises. Si quelqu'un a cu des tors quers M. Donies, qu'on le dise,

Me Defuisseaux: Si notre interpellation est vague, elle e portera pas de fruits; si, en y répondant, le témoin con pouvoir la préciser davantage, nous en tirerons ce que nou M. le président: Je ne puis pas me prêter à une question

qui laisserait planer sur plusieurs personnes de vagues ins

Me Defuisseaux : Dans ce cas nous demanderons si de plaintes n'ont pas été portées contre Donies postérieus ment au marché Hambroek, et si Donies ne doit pas le conservation de sa place à la justice du ministre de la conservation de la

M. le président: M. Levae, vous avez entendu la questos qu'avez-vous à y répondre ?

M. Levas: Ma réponte.

M. Levas: Ma réponte, monsieur, exige quelques especiations; à diverses époques Donies n'a parlé de l'inimé que M. Ch. de Brouckere lui portait parce qu'il lui atribus la communication de notes pour la rédaction du Belge, surtes au sujet du marché Hambrock, et je dois dire ici que M.De. nies n'a jamais fourni au Belge aucune note, il m'a quelque fois dit M. un tel est nommé officier, tel marché vient den

conclu, mais voilà tout. Depuis son arrestation, un haut fonctionnaire auquel jem Dépuis son arrestation, un haut ionchonnaire anquei jem nifestai des craintes sur la perte de la place de Donies, vous me prouver que le général Evain ne lui voulait aucun me dit que des plaintes avaient été adressées contre Donie, qu'on demandait au ministre comment est ce qu'il pouvait conserver, etc. Et en me rappelant mes conversations p cédentes avec Donies, j'ai cru que ce fonctionnaire faisait lusion à M. Ch. de Brouckere.

M. de Bavay : Je désirerais bien savoir quel est ce fin

M- Levas: Je ne sais si je dois le nommer, cependant

dirai que c'est le général Nypels.

M. de Bavay: M. Levar, vous avez parlé de la moralité de Donies, ne savez-vous pas que lors de la discussion des 18 at cles. Donies a été poursuivi pour avoir fait du bruit dans le

tribunes du Congrès?

M. Levas dit qu'il se rappelle vaguement que Donies applaudi un orateur, mais comme c'est un homme de la révisition et que parmi les commissaires de police il y a des commissaires de polic ciens employés du gouvernement hollandais, il n'est pa gionnant qu'on lui ait gardé rancune.

M. Fonson. juge: Il ne paraît pas que les officiers de polit se rappellent qu'ils ont été employés hollandais, car ils moi rien fait pour empêcher de piller les orangistes.

M. Levas termine en disant qu'il connaît Grégoire, blant de septembre, pour être un brave homme.

MM. André Denis et Philippe Parys déposent qu'ils ce vu Vanderveken se promener le dimanche matin au Parc Magloire Brassine s'est promenc dimanche avec Abts p témoignait son indignation de l'inaction de l'autorité militaire Martin Londot a vu le samedi soir Abts et Donies plat de la Monnaie et rue de l'Evêque, ils paraissaient très las

L'audience est levée à une heure et renvoyée à lundi-

LIEGE, LE 13 AOUT.

Le Moniteur publie un arrêté royal daté d'Os tende, le 8 août, qui nomme M. Duvivier minis tre-d'état. Il annonce que M. Duvivier ne fera point partie du conseil des ministres.

- On assure que M. Lion est nommé à la foi secrétaire de la liste civile et secrétaire-général ministère des finances.

-La nouvelle du débarquement de don Mignele Catalogne ne se confirme pas, Plusieurs journaut représentent la situation de don Carlos comme to à fait désespérée. (V. Paris.)

- L'Indépendant donne quelques explication sur les articles qu'il a publiés sur le nouveau m nistère. Les réflexions de ce journal, méritent fixer l'attention de tous les hommes de modération (V. Bruxelles.)

-On lit dans un journal de Bruxelles:

» Après avoir été allégé, le Léopold Ier, chor de 80 tonneaux ornières de fer , est entré hien dans le grand bassin; mais opposition a été faite à su déchargement par les employés de la douane

avait été convenu que ce navire entrerait librement en Belgique, sans désignation de port; le Léopold Isr est entré par celui d'Ostende, et la douane prétend que c'est par Anvers qu'il aurait dû entrer; voilà le motif de l'opposition, qui sera sans doute levée dans la journée.

- S. M. le roi des Belges vient de souscrire au Dictionnaire géographique de la province de Liège, par Henri Del Vaux, de Fouron, dont le prospectus se distribue au bureau de cette feuille.

Avant-hier, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Couvins près Namur. Elle a ré-duit en cendres le clocher ainsi qu'une partie de l'église Peu d'objets ont été sauvés. La perte est évaluée à 50,000 francs.

- Avant-hier, vers onze heures du soir, le nommé Delvallée, habitant une chambre dans le réduit des Dominicains, à Tournay, a mis le feu à sa demeure; quelques pompiers ayant été prévençis, on s'en est bientôt rendu maitre, et le coupable a été arrêté et emprisonné aux Carmes.

- Un sieur Bergat , de Bitschwiller (Haut-Rhiv) , s'est jeté volontairement dans un grand fourneau de fonderie, au moment où le feu était le plus intense. Il méditait depuis long-temps sur le moyen le plus prompte de se détruire.

- On se rappelle que la tentative de contre-ré-volution faite en 1833 par le canton de Schwytz, amena l'occupation de ce canton. La diète vient de condamner définitivement Schwytz à payer les frais de cette occupation. Mais en raison des anciens services d'un des vieux cantons de la Suisse, les trois quarts des frais lui ont été remis.

- On se souvient de la défense faite par l'empereur Nicolas aux Polonais, de faire des affaires avec le banquier polonais Jelski, établi à Paris, et de l'article sevère publié à ce sujet par le Journal des Débats. Voici ce que répond à cet article le Corres-pondant de Hambourg, sous la rubrique de St. Pétersbourg, 30 juillet:

» L'article du Journal des Débats au sujet de l'avis publié par la commission gouvernementale de Pologne, relativement à la maison de commerce établie à Paris par M. Jelski, ancien président de la banque polonaise, ne mérite, à cause du ton qui y règne, aucune réfutation, il suffit de déclarer que M. Jelski n'appartient pas à ceux qui par suite de séquestration ont perdu leurs biens et leur fortune, n'ayant eu ni les uns ni l'autre avant la révolution, et ne pouvant par conséquent avoir éprouvé d'autre perte que celle de sa place.

» Son établissement à Paris, entrepris avec le secours d'autrui, n'avait pas un but industriel, mais seulement celui de renouer, sous l'apparence d'affaires commerciales, des relations avec la Pologne nuisibles à la tranquillité publique, et pour les individus impliqués qui ainsi s'exposaient à la rigueur des lois. L'avis de la commission ne tendait donc qu'à avertir ceux-ci du danger qui les menaçait, et ne saurait être blâme que par ceux qui ainsi se voient privés d'un moyen d'exciter des troubles dans le pays, et des projets égoïstes aux dépens du bonheur de leurs compatriotes.

Tout ce que les journaux ont avancé sur l'objet du voyage à Paris du prince Lubetzki, est

- Un contelier de Paris est en instance auprès de de l'autorité militaire pour obtenir la fourniture générale aux troupes de toute arme, de rasoirs à cinq centimes la pièce.

- On s'occupe beaucoup dans les salons de Paris, de la bourse et des pertes de M. Rotschild, qui se montent net à dix-neuf millions.

- Mile. Taglioni a été prise à Londres d'une violente attaque de choléra et elle a écrit au directeur du théâtre de Covent-Garden qu'il était plus que probable que retenue au lit comme elle l'était par son indisposition, il ne lui serait pas possible de reparaître de toute la saison.

-Un journal public la notice suivante sur Zumalacarreguy, qui rection espagnole: e un role si important dans l'insur

a Ce personnage est un de ces hommes que les révolutions tirent de l'obscurité pour les appeler à jouer un rôle brillant dans le grand drame de la vie humaine. Dans l'année 1820, l'était que capitaine d'infanterie, et il était bien connu on désoument à la constitution. Durant la courte lutte toute destructive.

de 1823, qui suivit l'infervention françaisé. Zumăfacarréguy, qui escortait un convoi de prisonniers à Pampelune, foi tout à coup surpris par des guérillas de Parmée de la Fot qui le firent prisonnier et le conduisirent à Irati. Il parvint qui le firent prisonnier et le conduisirent à Irati. Il parvint à s'échapper; mais, arrivant à Pampelune, il fut traduit devant une cour martiale, comme coupable du crime de haute trahison. La veille du jugement que toute la garnison considérait comme un passeport pour l'autre monde, Zumalacarréguy s'échappa de nouveau et arriva en súreté au quartier général de l'armée de la Foi, où il obtint immédiatement le grade de colonel.

grade de colonel.

Depuis lors, jusqu'en 1831, il est resté au service et a joui d'une grande faveur auprès de Ferdinand.

Mais après la disgrace des volontaires royalistes, il se retira dans la Navarre, sa province natae; il était secrétaire du vice-roi, lors de la mort de Ferdinand VII. Zuma-lacarréguy aurait évidemment embrassé la cause de la reine Isabelle, s'il n'avait reçu de la cour un affront qui a profondément blessé une ame comme la sienne. Il a été omis sur la liste des prometions que la reine régente a faites avec sur la liste des prometions que la reine régente a faites avec tant de libéralité en prenant les rênes du gouvernement; c'est ce qui explique son dévouement à la cause de don Carlos.

PROGET D'ASSOCIATION NATIONALE pour l'encouragement et le développement

de la Littérature et de la Poésie en Belgique.

Qui? — Que vons importe! Mais quoi, à la bonne heure. Ici un nom n'est d'aucun poids dans la balance. — Lisez!

Vouloir, c'est créer.

A MM. les rédacteurs du Politique.

Alors que les beaux-arts reçoivent une si vive impulsion en Belgique, une chose doit étonner à bien juste titre : c'est l'oubli , l'abandon où restent plongées dans ce même pays les lettres, la littérature, la poésie. Sœurs et de la musique et de la peinture, elles sont délaissées comme ces panyres enfans qui n'ont plus qu'une marâtre pour guide et pour soutien.... Cet état, certes, est très-fâcheux, et des efforts devraient bien être tentés dans le but de rétablir un culte qui s'allie si intimement à celui des beaux-arts. Mais que faire pour celà? Comment vaincre l'inertie, presque inconcevable tant elle est grande, des Belges pour ce qui, dans tous les autres pays civilisés, fait le plus beautitre de gloire de la nation ?

Qu'a-t-on donc fait, que fait-on encore tous les jours pour rendre plus général le goût de la musique et de la peinture, ces arts, si merveilleux d'ailleurs, dont les succès vont sans cesse croissant

aujourd'hui?

Des associations se sont formées, des académies se sont ouvertes, des concours ont été institués. des récompenses ont été décernées, un appel aux personnes éclairées a eu lieu; et ces concours, et ces académies, et ces associations, et ces récompenses, et cet appel ont produit les meilleurs résultats.... Qu'a-t-on tenté en faveur des lettres, de la littérature, de la poésie? Rien. Pour elles, les malheureuses délaissées, ni associations, ni encauragements, ni concours, ni appel même à ceux dont le cœur ne peut, ainsi, leur offrir qu'une adoration toute silencieuse; et la Belgique est sans littérature à elle propre! Et c'est à peine si un recueil dont la mission restreinte, manquée des lors dans son but, est venu rappeler aux Belges que ceux-là qui savent exploiter la riche mine des beaux arts penvent et doivent surtout prêter une égale protection à leurs sœurs chéries, inséparables, à ces muses dont l'impulsion relève la dignité des peuples et marque en traits indélébiles leur nom dans l'a-

Eh bien donc! Élevons enfin un autel aux lettres. Pour elles aussi une association libre et toute protectrice; raffermissons par des encouragemens, par une publicité large et donnant accès à tous les germes de talent poétiques, les pas de ceux-là dont la voix n'a pu jusqu'à ce jour se faire entendre, perdue qu'elle était dans le désert, couverte qu'elle fût toujours par les applaudissemens donnés à la voix de leurs frères les musiciens et les peintres.

Telles sont les idées qu'un amant de la littéra ture, qu'un ami de son pays a conçues. Mais sont elles praticables dans l'exécution ? Prouver que oui me sera une tâche facile : qu'on veuille bien seulement me prêter un peu de cette attention donnée trop souvent à des paroles de haine ou d'ane portée

Il serail formé une association portant le titre de: association nationale pour l'encouragement et le dévéloppement des lettres, de la littérature et de la poésie en Belgique.

Cette association se composerait de tous les helges

qui demanderaient d'en faire partie.

Une cotisation annuelle de dix francs serait l'offrande de chacun de ses membres.

Les quatre plus importantes villes de la Belgique, Anvers, Bruxelles, Gand et Liége, seraient alternativement et trimestriellement (1) le siége d'une réunion solennelle des associés.

Dans ces réunions trimestrielles et toujours publiques, des sujets seraient traités, soit en vers, soit en prose; des questions littéraires proposées; des récompenses honorifiques ou pécuniaires décernées. - Tout littérateur pourrait, dans ces mêmes réunions, donner lecture d'une œuvre dont il serait l'auteur, et mention en serait faite dans les annales de l'association.

Dans chacune des quatre villes susmentionnées, une commission serait nommée, la première fois dans une réunion préparatoire, postérieurement, dans la sence trimestrielle.

Cette commission se composerait de dix membres; choisissant dans son sein un président. - Elle veillerait à l'exécution de tout ce qui concerne le réglement et le bien être de l'association, et aurait en outre la mission de juger les ouvrages envoyés au concours. - Par conséquent jamais aucun de ses membres ne pourrait être admis à concourir.

Un secrétaire et un caissier, nommés alternativement dans chaque ville, resteraient en fonctions toute l'année. Ils seraient choisis en-dehors de cette commission. - La première nomination en appartiendrait à la ville de Liége, créatrice de l'association. - Leurs fonctions seraient à peu près les mêmes que celles que remplissent ces titulaires dans nos

Tous les ans un grand prix serait décerné à l'auteur de l'ouvrage jugé faire le plus d'honneur à

la Belgique.

Tous les ans aussi l'association ferait paraître un recueil des pièces, mémoires ou autres ouvrages inédits et jugés, toujours alternativement, dans chacune des quatre grandes villes précitées, être dignes d'être publiés. - Un exemplaire de ce recueil, qui ne contiendrait que des ouvrages écrits en langue française, serait envoyé à chacun des

La première réunion, toute préparatoire, aurait lieu à Liége, et toutes les opérations préliminaires

y seraient réglées.

Voilà quelles seraient les bases d'une association dont l'utilité, l'efficacité ne peuvent guères être mises en doute. Voudra-t-on s'associer? Aura-t-on cet héroique courage de faire une première démarche qui, au fond, doit être dans le désir de tous les gens un peu instruits? L'auteur de cette lettre l'ôse, il l'avoue, à peine espérer. Du reste, il croit faire œuvre à la fois et de hon citoyen et d'ami des elttres en soumettant un projet, qu'il n'adresse pas à ces âmes froides dont le positif seul est l'idole, mais à celles qui savent penser et sentir, à celles pour qui le poète a dit : aimer, voilà la vie!

A vous maintenant, amis des lettres, la mission de mettre la main à l'œuvre! à vous surtout, Liégeois éclairés, de montrer l'exemple à vos frères de la Belgique! Faible ouvrier, j'ai apporté ma pierre pour commencer les fondemens de l'édifice : puisset-elle ne pas rester inutile! Puisse-t-elle contribuer à l'érection d'un temple impérissable! Paisse-t-elle un jour servir de piédestal à un vrai poète Belge de cœur et de génie!!

NB. La réunion préparatoire qui aura lieu à Liége comme il est dit plus haut, est fixée au samedi-30 août, à 3 heures de l'après-dîner, dans l'une des salles du rez-de-chaussée de l'Université. Il serait fort à désirer que les personnes qui approuveraient le projet dont il s'agit, voulussent se faire inscrire à votre bureau : 15 ou 20 noms publiés dans votre journal me donneraient la certitude d'un plein succès. Des développemens pourront, s'il y a lieu, être donnés aux vues exposées dans cette lettre.

⁽¹⁾ Donc une fois par un.

Un vaisseau qui naviguait récemment entre Whitcheven, bord du comté de Cumberland, et la Jamaïque, avait à son bord, parmi ses passagers, une femme qui nourrissait un enfant âgé seulement de quelques semaines. Par une belle ma tinée, le capitaine aperçut une voile à l'horizon; après avoir satisfait sa curiosité, il offrit poliment à la dame de mettre les yeux sur la lunette, pour qu'elle vit distincte-ment l'objet qui s'avançait dans le lointain. Dans ce moment la jeune mère tenait son enfant dans ses bras, elle l'enve-loppa soigneusement de son châle et le posa sur le sopha venait de lui servir de siège. A peine avait-elle mis les yeux sur la lunette, que le timonnier s'écria : « Voyez voyez! ce que fait ce malheureux singe! » Qu'on juge de l'anxiété de la mère, qui, s'étant retournée, aperçut l'ani-mal qui emportait son pauvre enfant au faite du grand mat! Le singe était de la grande espèce, si fort et si actif, que tan-dis qu'avec un de ses bras il serrait fortement l'enfant, il grimpait de l'autre avec agilité sur les haubans, et ne raissait nullement embarrassé de sou fardeau Un regard avait été suffisant pour bouleverser la pauvre mère, qui scrait tombée à la renverse sur le pont, si elle n'eût été soutenue par les personnes qui l'entouraient. Peu s'en failut que ce regard ne fût le dernier, car elle resta quelques momens sans

donner aucun signe de vie, Les matelots grimpaient aussi bien que le singe, mais celui-ci observait attentivement leurs mouvemens, et comme il était déjà parvenu au sommet du mât, lorsqu'ls voulu-rent le suivre sur les haubans, le capitaine craignit qu'il ne cherchat à les éviter en sautant d'un mat sur un autre, et que, dans une de ses évolutions, il ne laissat échapper l'enfant.

Quoiqu'elle n'ent pas sans donte la conscience du danger qu'elle courait, on entendait la faible créature pousser des cris aigus, et les regards étaient fixés sur elle, dans la plus vive angoisse, lorsque, en un instant, loutes les craintes fu-rent dissipees : on vit le singe inniter exactement les mouvemens d'une nouvice, bercer l'enfant, le caresser, et même chercher à le calmer pour l'endormir Du pont, la dame avait été transportée dans la cabine, où elle reprit insensiblement ses sens. Dans ce moment, le capitaine ordonna à tous les hommes de l'equipage de se cacher, et luimême prit tranquillement position sur l'escalier de la cabine d'où il pouvait voir tout ce qui se pasait, sans être vu. Cette manœuvre réus-it à merveille : le surge s'apercevant qu'il n'y avait plus personne sur le pont, descendit avec précaution de sa position élevée, et replaça doucement l'enfant sur le sopha Il avait froid et criait, mais du reste était sain et sauf, et il fut remis aux bras de sa mère, au milieu des pleurs, des felicitations et des cris de joie de l'équipage.

Liége, le 12 août 1834.

A MM. les rédacteurs du Politique.

Messieurs, ayant appris que la malveillance fait circuler bruit que MM. D. D. Ancion et fils, fabricans d'armes, Liége, ont essuyé des condamnations graves relativement la liquidation de la société qui a existé entre cux es MM. de Libert et me trouvant spécialement charge des pou-voirs de la famille de Libert dans cette affaire, j'é, rouve le besoin de donner un démenti public à ces bruits calom-nieux et d'attester qu'ils sont de la dernière fausseté. Permettez moi, MM les rédacteurs, de réc amer à cet ef

fet une place dans les colonnes de votre journal, et agréez mes sa utations distinguées, Louis Dejaer.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication pu-

blique, le lundi 18 août courant à midi :

L'entretien et la réparation des abords de la Meuse de-

pais le pont Maghin jusqu'au pont des Arches.

2º La reconstruction du tablier et du garde corps du pont dit de Ristay aux Remparts

Le cahier des charges sont déposés au secrétariat de la ré-

gence, où l'on peut en prendre connaissance. A l'hôtel-de-ville, le 11 août 1834.

Le président du collége, Louis JAMME. Par le conseil : le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 12 uout.

Naissances : 3 garçons.

Décès: 6 garçons, 4 filles, 1 homme, sayoir: Jean Jacques Bertrand, âgé de 91 ans, faubourg Sainte-Marguerite, veuf en 2º nôces de Anne Boussart.

THEATRE ROYAL DE LIÉGE.

Jendi , 14 août, une représentation du Barbier de Séville opéra en 4 actes, musique de Rossini; précédé par Philippe vaudeville en un acte, par MM. Scribe, Melesville et

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A L'OCCASION DE LA FETE D'ANS, il y aura BAL chez le sieur JANNE, près l'ancienne eglise, vendredi 15, 16 et 17 août, UNE TENTE ÉLEGANTE, une prairie bien

Nouveaux HARENGS pleins à 14 cents la pièce, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, nº 309.

Harengs et Anchois nouveaux , chez PERET rue Ste; Ursule.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

La Société ayant paru satisfaite du feu d'artifice tiré lé mois dernier, la commission qui n'a rien de plus à cœur que d'être agréable à MM, les sociétaires, a cru devoir renouveler ce genre de plaisirs; en conséquence VENDREDI prochain, 45 aoûţ courant, L'ARTIFICIER RUGGIERI donnera une soirée de jeux plus variée et beaucoup plus complète que la première Le FEU D'ARTIFICE COMMENCERA à HUIT HEURES ET DEMIE; il sera précédé et SUIVI DE MORCEAUX d'HARMONIE.

d'HARMONIE.

VENTE d'une grande MAISON, place St-Denis, d'une FERME et d'un MOULIN.

Lundi 18 août 1834, à dix heures, en présence de M. le lund 18 aout 1854, a dix neures, en presence de M. le juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liége, au local de ses séances rue St-Jean, il sera procédé par le notaire ADAMS à la vente par licitation: 1º d'une MAISON sise à Liége, place St-Denis, cotée 650, 2º d'une FERME sise à Morville canton de Durbuy, district de Marche, province de Luxembourg, avec 70 bonniers environ de jardins, prairies, terres et patures; 3º d'un MOULIN A FARINE sis à Nettine canton de Rochefort, district de Dinant, pro-vince de Namur, avec 15 boniers de près, terres et trieux.

Aux conditions à voir chez le dit notaire et à la justice



A VENDRE on BEAU CHEVAL gris ponimelé, âgé de 6 ans. S'adresser rue Petite-Tour, nº 59. 340

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 19 août 1834, à 2 heures de relevée, à la maison côtée n° 189, rue sur la Fontaine, à Liège, on VENDRA une quantité de MEUBLES et EFFFTS, consistant en garderobes, commodes, chaises bources, lits, matelats, batte-rie de cuisme, linges et porcelaines, etc., le tout depen-dant de la succession de feue Mde. veuve de Groutars. Argent comptant,

VENTE de la TERRE de VILLERS Ste.-GERTRUDE

ET AUTRES BIENS.

Le vendredi 5 septembre 1834, à deux heures de relevée il sera procédé par le ministère de Mº GILKINET, notaire à Liége, en son étude, rue béronstree, nº 588, à la vente au x enchères des BENS dont la désignation suit : Premier Lot. - Le chateau de Villers Ste-Gertrude, arren

dissement de Marche, avec les biens qui en dépendent, con-sistant en une belle ferme, jardins, près et bois, terres la-bourables et sarts; le tout d'une contenance de 72 bonniers 19

perches 29 annes, situés sur la commune de Villers Sainte-Plus 4 bonniers 86 perches 70 aunes, situés sur la commune d'Izier.

2º Lot. - Le bien dit Grand Bru , commune susdite de Villers Ste Gertrude, consistant en une ferme avec jardins, piés, bois, terres labourables et sarts, d'une contenance de 21 bon.

2 perch. 20 aunes. Plus 2 bon. 29 perch. de pré : situés sur I∕ier. 3º Lot. — Le bois de Grand Bru , appelée Haye Charlet , com mune susdite d'Izier, contenant (1 bon. 16 perch. 60 aunes, joi-guant an 2° lot et aux biens communeux d'Izier.

4º Lot. — Une pature et un étang, contenant 38 perch, 80 au-nes, situés commune de Harre, même arrondissement, joignant aux biens communaux de Harre.

5° Lot. — Le bois dit Gosart, commune de Chevroir, canton de Stavelot, arrondissement de Verviers, contenant 19 bon. 63 perch. 50 aunes, joignant MM. de Bronckart, Brevers et M. le duc d'Ursel.

6º Lot. - Le bois dit Broca, contenant 11 bon. 85 perches 80 aunes, situé en ladite commune de Chevron, joignant à Mme. Ve Dejacr, à M. Fischbach Malacord et à la commune de Harre

Les quatre premiers lots sont situés entre l'Ourte et fa nouvelle route de Honfalise à Aywaille, à une lieue dans la plus grande distance de chacune de ces communications; et le bois de Broca, formant le 6 lot, sera même traversé par cette nouvelle

On commencera par vendre les 4 premiers lots en masse, en suite en détail et par lots tels qu'ils sont composés ci dessus, l'ad-

judication la plus avantageuse l'emportera. On peut traiter de gré a gré pour l'acquisition de la masse de ces biens avant le jour ci-dessus fixé pour l'adjudication.

S'adresser pour plus amples renseignemens à M. RIGO, juge de paix du canton de Ferrières, arrondissement de Huy; à Me KOKAI, notaire à Stavelot, au sieur DELWAIDE, jardinier au château de Villers Ste-Gertrude et au dit maître

IMMEUBLES

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

fer Lot. - Art, fer, Une petite maison, cour, appendices et dépendances, construite en briques et pierres, et couverte en chaume, de la superficie d'une perche trente aunes.

Art. 2. Un petit jardin , contenant nonante-deux aunes ou en-

arborée, formant une vue pittoresque des plus belles; on y vendra vins, liqueurs, bierre et comestibles.

2º Lot. — Art. 1ºr. Une autre petite maison et dépendances nstruite en briques et pierres, couverte en chaume, de la surficie d'environ seize avertes petite maison et dépendances récie d'environ seize avertes petite maison et dépendances propriée d'environ seize avertes petite maison et dépendances petite petite petite maison et dépendances petite petite maison et dépendances petite petite petite petite petite petite maison et dépendances petite petite

coArt. 2. Un petit jardin de la contenance de nonante huit

penes ou environ. Tous lesquels immeubles sont situés à Grâce, commune de Grâce-Montegnée. en lieu dit Vinâve, canton de Hollogne aux

Pierres, arrondissement judici aire de Liége, province du même nom, et sont occupés et dél ructués, savoir : le premier lot par la veuve Laurent Cabriss eau, ci après nommée, et le second lot par la veuve Auguste Lemaye, aussi ci-après nommée. La saisie en a été faite p ar exploit de l'huissier Philippe-Joseph Listray, en date du dix-sept mai mit huit cent trente quatre, enregistré au bureau de Grâce, le vingt-un même anois, transcrit au bureau des hypothèques de Liége, le vingteux deux dudit mois de mai, et au greffe du tribunal civil de mois, transcrit au bureau det hypotheques de Liege, le vingt-deux dudit mois de mai, et au greffe du tribunal civil de première instance de Liege le vingt-huit du susdit mois de mai mil huit cent trente quat ce, à la requête de Gerard '1-thieu et Odile Mathieu, son épouse, dument autorisée, cul-tivateurs, demeurant à Grâce, commune dité de Grâce-Montengie.

Montegnée; Sur 1º Marie Catherine Rot har, veuve d'Auguste Lemaye'

journalière.

2º Sur Marie Anne Rouhar , veuve de Laurent Cabrisseau, aussi journalière, toutes deux domicilées audit Grace, commune dite de Grâce Montegnée :.

Ledit huissier, muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant 1º à M. Pierre Charles Antoine Joseph Street, l'enregistremevit, greffier de la justice de paix du canton de Hollogue aux Pierres 2º et à M. Renson, bourgmestre de ladite commune de Grace Montegnee , lesquels ont vise l'original en recevant leur copie respective

respective.

I a per mière lecture ou publication du cahier des charger pour p'arvenir à la vente desdits immeubles, par expropuir tion fercée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil éte première instance séant à Liége, le lundi quatore juille mil huit cent trente-quatre, aux dix heures du mabie. M's Hubert Nicolas Joseph VIGOUREUX, avoué présieut trib unal, demeurant rue St.-Séverm, n° 744, audit Liège, par mé pour 1800 trente-quatre, sous le n° 428, 6° classe la rif B, occupe pour lesdits époux Mathieu, créanciers saint

tarrif B, occupe pour lesdits époux Mathieu, créanciers saiss st nt. H. VIGOUREUX, avoué.

Les trois publications voulues par la loi ayant en leu. Tadjudication préparatoire est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant a Liége, le vingt-sept octobre mil huit cent trente quatre aux du course du mainte aux du course du cou neures du matin, sur la mise à prix de cinquante france pour le premier lot, et aussi de conquante francs pour le deuxie H VIGOUREUX, avoué.

COMMERCE.

Bourse de Vsenne du 2 noût. - Metalliques, 97 7/16.000 Actions de la banque 1226 0 0.

Fonds anylais au 9 août. — Consol. 99 112 010. — belga, 98 010, holland. 51 114, Portu: 85 010 Esp. cortés 46 38 98 0[0, holland. 51 1]4, Porta:. 85 0[0 Esp. cortés 46 38 Bourso de Paris, du 11 août. — Rentes, 5 p. °[°], 106 15 fin cour., 106 15. Rentes, 3 p. c. 75 45, fin cour., 75 fi. Actions de la banque, 0000 00. — Empront de la 11 de le Paris. 0000 00. — Rentes de Na des, 93 (5; fin cour., 00 00. — Empront Guebhard, 64 0[0; fin courant, 00 0[0]. — Rente perpétuelle, 5 p. °[o, 50 1]2; fin courant, 00 0[0; 3 p. °[o] 31 1]2; fin courant, 34 3[8; différée 00 0[0. Courès 35 38 — Portagais, 00 0[0. — d'Harii 000 00. — Grec. 000 — Emprohelge; 00 0[0] fin courant, 00 0[0. — Empr. comain. 94 3]5 fin courant, 00 0[0. — Empr. comain. 94 3]5 fin courant, 00 0[0. — Empr. comain. 94 3]5

In courant, 00 010 — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

**Bourse d'Amsterdam, du 11 août. — Dette active, 51 [2]

Dito, 97 1[2 0 Bill, de change, 22 010 000. — Oblig, du Sydieat, 89 518 00100 — Ditto, 72 00100 010. — Rente fest dont, &ct. de la Société de commerce, 000 010. — Rente fest dont, &ct. de la Société de commerce, 000 010. — Bente française, % (116. — Ditto de 1833, 010. — Obl. turse Hop., et Cr., 402 58 010. Ditto de 1828, 402 112 000 — Inscrip, russes, 67 314 0000 — Empr. russe (831, 96 318 00100. — Rente perp. d'Esp. 00 010 — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., (55 42 00100. — Oblig. Danoises, 00 010. — Oblig. Danoises, de Pologne, 000 0;0.

Changes,	d courts jours.	-	à deux u	ots:	i 3 min.
Amsterdam Londres. Paris.	1 % perte. 11 97 12 17 3 ₁ 8		11 92 112	A	46 15116
Francfort. Hambourg.	36 0[00 35 5[16	AP	35 7 ₁₈ 35 1 ₁₈		35 314

Effets publics. Belgique — Dette active. 102 112 P. 1d dis. 41 114 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill 96 314 010 A. — 1d. de 12 mill., 01. 1d. de 24 mill., 000 01000-ttoltande. Dette active. 2 112, 00 010 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd, 0 010, — Rent. remb., 2 112, 87 et 94 314 P. Espagne. Guebb., 66 010 P. 0. — 1d. perp. Paris, 5 p. c., 00. Id. perp. Amst., 54 112 50 718 P. 00 00100. Idem dette différée, 15 318 15 112 P.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat prive 400 balles café St. Domingue, prix in connu.

Arrivages au port d'Anvers, du 12 coût.

Le bateau à vapeur anglais Brockelbank . c. Stranack, 100 de Londres, ch. de café, indigo et 27 passagers.

**Rourse de Bruxelles , dv 12 août .— Belgique. Dette actie 51 412 0 Emp 24 mill. , 97 010 0 — Hollande. Lette actie; 50 414 P. — Espagne Gueb. , 65 412 P. Perpétuelle Aprell. 4-p. 010 , 00 010 0. Id. Amst. 5 p. 010 , 50 412 P. Id. Paril. 3 p. 010 36 P. Cortés à Lond. , 34 412 P. Dette diff. 15 010 P.

MARCHÉ DE HASSF:LT, du 12 août.

From. l'hect., 45-30—Seigle, 8-65—Orge, 0-00 — Sarthain, b—Avoine, 6-20.—Genièvre, à 10 degr. 40.—Beurre, killog.

H. Lignac , impr du Journa) , que du Pet d'Or, nº 622 ;